



Dégagement des marchés publics à compter du 01.01.2011

1. Les programmes annuels autorisés par le Conseil d'administration de Proviande des marchés du gros bétail, des veaux et des ovins pour l'année 2011, peuvent être commandés auprès du bureau de Proviande. Les marchés sont organisés uniquement dans les lieux qui figurent dans le programme annuel (exception faite pour les troupeaux d'ovins en transhumance).
2. Les prix hebdomadaires qui sont constatés par Proviande chaque semaine servent de base pour l'estimation des animaux lors de prises en charge.
3. Pour l'année 2011, les réglementations suivantes concernant les périodes de prise en charge sont valables:

Bovins

KV, JB	du 31 janvier au 25 mars du 02 mai au 24 juin
MT, OB	du 31 janvier au 24 juin
RG, RV, VK, MA	du 02 mai au 27 mai du 29 août au 20 décembre

Moutons, agneaux et agneaux de pâturage

Périodes de prise en charge pour les agneaux et les moutons

LA, SM, WP	du 17 janvier au 10 mars du 02 mai au 26 mai du 05 septembre au 27 octobre
-------------------	---

4. Il est possible d'activer des prises en charge et des attributions en dehors de ces périodes dans la mesure où 10% de tous les animaux apportés sur un marché ne trouvent pas acquéreur.

Berne, le 29 octobre 2010